



Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du mardi 05 avril 2022

Affiché le 08 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	31

Les membres du conseil municipal de la commune du VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 29 mars 2022, se sont réunis à l'Espace Culturel « Marcel Pagnol », rue Maurice Ravel, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, le 05 avril 2022.

Le secrétaire de séance était Monsieur LEJEUNE Jean-Marie.

- - - - -

PREAMBULE

INSTALLATION DE MADAME CATHERINE PERRETO EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR BERNARD DISSON

Suite au décès de Monsieur Bernard DISSON, Monsieur LEPOITTEVIN, par courrier, arrivé en mairie le 10 mars 2022, a indiqué ne pouvoir remplacer Monsieur Bernard DISSON.

Madame Catherine PERRETO a donc été sollicitée pour remplacer et siéger à la place de Monsieur Bernard DISSON, laquelle a fait connaître son accord, par écrit, le 15 mars 2022.

L'assemblée prend donc acte de la nouvelle composition du conseil municipal qui sera consignée, selon l'ordre du tableau prévu au Code général des collectivités territoriales et transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

A – AFFAIRES GENERALES

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2022.



II - CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL ETAT REGION - VALLEE DE LA SEINE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU VAL D'HAZEY SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR),

DECIDE d'émettre un avis favorable à la création, par la Communauté d'agglomération Seine-Eure, d'une zone d'aménagement différé sur le périmètre concerné par le schéma de développement du site inscrit au contrat de plan interrégional Etat Région – vallée de la Seine ;

DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sera transmise à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

III - CONVENTION LE VAL D'HAZEY/SNACK PARK RELATIVE A L'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les termes de la convention d'occupation précaire du domaine public, d'une durée de 6 mois, à compter du 15 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ladite convention à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

S'ENGAGE à inscrire la recette au compte 752 – Revenus des immeubles – du budget communal de 2022.

IV - REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

ADOPTE le règlement intérieur des équipements sportifs communaux joint à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ce règlement intérieur (joint à la présente délibération) avec les utilisateurs des équipements sportifs communaux,



V - PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de :

1) créer à compter du 1^{er} mai 2022 :

- √ un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- √ un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
- √ un emploi permanent de brigadier-chef principal à temps complet,
- √ un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet,

2) supprimer à compter du 1^{er} mai 2022 :

- √ un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- √ un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.
- √ un emploi de gardien-brigadier.
- √ un emploi d'agent de maîtrise.

3) créer à compter du 1^{er} juin 2022 :

- √ un emploi permanent d'adjoint principal du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet.
- √ un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

4) supprimer à compter du 1^{er} juin 2022 :

- √ un emploi d'adjoint principal du patrimoine 2^{ème} classe.
- √ un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

5) D'acter que les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 012.

VI - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : LANCEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE POUR LA PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE ET LA MUTUELLE SANTE

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2022,

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à procéder à toutes formalités afférentes.



VII - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE « ANDRE MALRAUX »

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Gilles BLONDEL comme représentant suppléant de la commune au conseil d'administration du lycée « André Malraux » :

VIII - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE « SIMONE SIGNORET »

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DESIGNE Madame Catherine PERRETO comme représentant titulaire de la commune au conseil d'administration du collège « Simone Signoret » :

IX - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AUX CONSEILS D'ECOLES

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Franck FERLONI en qualité de représentant suppléant aux différents conseils d'écoles et ce, conformément au tableau ci-dessus.

X - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

La question est reportée à un prochain conseil municipal.

B - AFFAIRES FINANCIERES

XI - CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et 4 abstentions (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR),**



DECIDE de céder au Grand Garage de Chantereine à Mantes la Ville le Berlingo immatriculé DT-359-PQ et ce, moyennant la somme de 4 900 €,

S'ENGAGE à inscrire la recette au compte 775 – Produits de cessions des immobilisations – du budget communal 2022.

XII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT CONCERNANT L'ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention de 500 € pour l'acquisition de deux gilets pare-balles et ce, dans le cadre du FIPD,

S'ENGAGE à inscrire la dépense au compte 2188 – Autres immobilisations corporelles – du budget communal 2022,

S'ENGAGE à inscrire la recette au compte 1311 – Subventions d'équipement transférables Etat et Etablissements nationaux – du budget communal 2022.

XIII- PARTICIPATION FINANCIERE 2022 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE

Le conseil municipal,
A la majorité pour, 4 abstentions (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR) et 4 ne prennent pas part au vote (Messieurs COLLAS, JARRY, THIERRY et LEJEUNE)

DECIDE de verser, pour l'année 2022, une participation financière d'un montant 68 000 € au Syndicat Intercommunal pour la Construction d'un Complexe Cinématographique (SIGA 3C),

S'ENGAGE à l'inscription de cette somme au compte 655-48 – Contributions aux organismes de regroupement– du budget primitif 2022.

XIV – SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal,
A la majorité pour, 4 abstentions (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR) et 9 ne prennent pas part au vote (Mesdames ROUSSEL, CHALUPET, PERRETO, PINSON, CALVARIO et Messieurs GRILLAT, JARRY, THOREL et LEJEUNE).



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

DECIDE d'attribuer une subvention aux associations tel que mentionné dans le tableau ci-dessous pour l'année 2022,

Association bénéficiaire	Montant de la subvention 2021	Montant de la subvention 2022
Association sportives		
Basket club BCGAE	4 500 €	4 500 €
Club Cyclotouriste Gaillon Cycles	2 000 €	1 000 €
Crazy Dance	2 100 €	2 100 €
Fit Energy 27	1 000 €	4 900 €
Hand Ball Club Gaillon Aubevoye	14 000 €	10 000 €
Les Guidons à Crampons	1 800 €	1 800 €
Les Sportives du Val d'Hazey	350 €	1 000 €
Madrie Badminton	700 €	700 €
Pétanque Gaillon Aubevoye	4 500 €	4 500 €
Vélo club Eure Madrie Seine	1 300 €	1 300 €
Autres associations		
ACPG CATM TOE veuves	200 €	200 €
Amicale du personnel de la ville le Val d'Hazey	17 450 €	8 000 €
Association Echanges Européens	1 300 €	1 300 €
Association Normande de Mémoire Militaire	200 €	200 €
Bach académie en Seine Eure	550 €	550 €
CFAIE	1 750 €	1 540 €
Chat en détresse	0 €	500 €
Collège S. Signoret - Asso. Sportive	900 €	900 €
Comité des fêtes Aubevoye	8 000 €	10 000 €
Comité des fêtes Ste Barbe sur Gaillon	500 €	500 €
Comité des fêtes Vieux Villez	1 000 €	1 000 €
COOP école Petit Charlemagne	1 480 €	2 680 €
Croix Rouge Comité Gaillon	300 €	300 €
Ecole Soleil Asso. OCCE 27 COOP	1 850 €	3 350 €
FSE Collège S. Signoret	1 700 €	1 700 €
Grand Charlemagne - Asso scolaire	2 220 €	4 020 €
Kermesse des écoles de la ville d'Aubevoye	2 000 €	2 000 €
Le Chat Botté Asso Scolaire	1 850 €	3 350 €
Les Carélistes	200 €	200 €
Les Prunus- Asso scolaire	1 850 €	3 350 €
Les Restaurants du cœur de l'Eure	0 €	1 000 €
Lycée A. Malraux - Asso. Sportive	800 €	800 €
PAIO	6 600 €	6 550 €
Syndicat CGT du personnel territorial actif et retraité	300 €	300 €
Théâtre des Coteaux	1 500 €	1 500 €



Association L'OCAL (L'Office Communautaire d'Animations et de Loisirs)	91 750 €	92 820 €
TOTAL	178 500 €	180 410 €

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - du budget communal 2022.

XV – DON AU FACECO – ACTION UKRAINE : SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à FACECO (Actions Ukraine – Soutien aux victimes du conflit) un soutien financier exceptionnel de 3 500 €,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au compte 6713 – Secours – du budget communal 2022.

XVI- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2022

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE :

↳ de fixer, pour assurer l'équilibre du budget 2022, le produit des ressources fiscales pour un montant de 1 704 951 €,

↳ de voter pour l'année 2022 ainsi qu'il suit le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

TAXES	TAUX 2022
Foncier bâti	42,46 %
Foncier non bâti	47,03 %

XVII – BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « local commercial » dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



XVIII – BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DESIGNE M. JARRY, président pour la partie de séance où le compte administratif du budget annexe « local commercial » est débattu.

XIX – BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur COLLAS, Maire, sort de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE les comptes de l'exercice 2021 et le résultat de clôture faisant ressortir :

Réalisations de l'exercice 2021

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 927,36 €	178 572,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 308,00 €	38 430,50 €

Reports de l'exercice 2020

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	3 968,68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	15 629,60 €

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 243,33 €	-

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 927,36 €	182 540,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	15 551,33 €	54 060,10 €
TOTAL	26 478,69 €	236 601,03 €



XX - BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

CONSTATE :

Résultat de l'exercice	167 644,89 €
Résultats antérieurs reportés	3 968,68 €
Résultat à affecter	171 613,57 €
Solde d'exécution d'investissement :	
- excédent d'investissement	40 752,10 €
Solde des restes à réaliser :	
- besoin de financement	2 243,33 €
Excédent financement d'investissement	38 508,77 €

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 :

↳ compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	171 613,57 €
↳ compte 001 – Excédent d'investissement reporté	40 752,10 €

XXI - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et 4 abstentions (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR),**

APPROUVE le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XXII - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR),**



DESIGNE M. JARRY, président pour la partie de séance où le compte administratif est débattu.

XXIII- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur COLLAS, Maire, sort de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR),

APPROUVE les comptes de l'exercice 2021 et le résultat de clôture dressé par Monsieur le Maire faisant ressortir :

Réalisations de l'exercice 2021

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 023 142,15 €	6 645 629,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	894 891,39 €	1 076 430,42 €

Reports de l'exercice 2020

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 894 636,71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 777 559,57 €

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	241 921,31 €	-

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 023 142,15 €	8 540 266,06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 136 812,70 €	2 853 989,99 €
	7 159 954,85 €	11 394 256,05 €

XXIV - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pourvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR),



CONSTATE :

Résultat de l'exercice	622 487,20 €
Résultats antérieurs reportés	1 894 636,71 €
Résultat à affecter	2 517 123,91 €
Solde d'exécution d'investissement :	
- excédent d'investissement	1 959 098,60 €
Solde des restes à réaliser :	
- besoin de financement	241 921,31 €
Excédent financement d'investissement	1 717 177,29 €

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 :

↳ compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	2 517 123,91 €
↳ compte 001 – Excédent d'investissement reporté	1 959 098,60 €

XXV - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal,

A la majorité pour et 4 contre (Madame MONOT, Monsieur TAGHERSOUT, Madame MONOT ayant pouvoir de Madame VAN ELSUE et de Monsieur LEVAIGNEUR),

ADOpte le budget primitif 2022 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- ↳ 9 234 443,91 euros pour la section de fonctionnement.
- ↳ 5 636 217,26 euros pour la section d'investissement.

XXVI - LOCAL COMMERCIAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2022 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- ↳ 263 124,00 euros pour la section de fonctionnement,
- ↳ 276 247,10 euros pour la section d'investissement.